

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

#1 JRH

Ensemble, Dénonçons ces attaques de notre statut!

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer
Vous alerter
Vous aiguiller

Arrêté 2020

JRH: 1 JRH crédité pour 9,15H de dépassement horaire en été, minoré par les heures non faites en hiver. Dépôt dirigé par le service sur des jours d'hiver..

Récups: 1 récup pour 9,15H cumulées de travail hors salle pendant les jours de repos, et dépôt identique aux JRH.

JCF: 9 par an, le dépôt est orienté sur des périodes de moindre impact sur le trafic.



Arrêté 2002

JRH: 12 par an à prendre entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Récups: 1 récup créditée chaque fois que je viens au travail sur mes jours de repos, utilisable sur l'année qui suit sans restriction.

JCF: 15 utilisables sans restriction, reportable jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Pour poser un jour de congé/ récup isolé un week end de mai, de juin, de septembre ou bien en été, il faudrait poser un cycle de 3j non fractionnable...inadmissible!

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

#2 TDS

Ensemble, Dénonçons ces attaques de notre statut!

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer
Vous alerte
Vous aiguille

Arrêté 2020

-Tour de service: 6j/12 ne comptabilisant que les vacances de contrôle, **pas** les jours de formation **ni** les réunions.
-Les dépassements horaires faits en été sont gommés par un tds hiver pouvant descendre jusqu'à 22H hebdomadaires.



Arrêté 2002

-Tour de service: 6j/12 avec un maximum de 6 trajets domicile-travail par cycle de 12j (*une journée de contrôle est équivalente à une journée hors salle sur la même période.*)
-Les dépassements horaires faits en été nous créditent 12 JRH.

Il n'est pas acceptable de laisser l'administration considérer que: un jour de travail en salle n'a pas la même valeur qu'un jour hors salle et qu'une heure de contrôle en été est équivalente à une heure de contrôle en hiver au CRNA SE alors que nous avons un I1 en période de charge flirtant avec les 0,75.

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

#3 RDS

Ensemble, Dénonçons ces attaques de notre statut!

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer,
Vous alerter,
Vous aiguiller.

PROTOCOLE 2020

- **Superviseurs**: 24 par zone , postes à profil...
- Un registre des heures de contrôle électronique et automatique:
"badgeuse électronique".



ACTUELLEMENT

-50 **RDS** par zone, nommés suivant des critères décidés conjointement par l'administration et les OS.

-**Registre des heures** conforme aux directives AESA et DSAC.

Les RDS seraient remplacés par des contre-maîtres, sélectionnés par le service après entretien...

La badgeuse, mesure on ne peut plus vexatoire, pour cliquer dans les moindres détails les heures et occurrences de chaque PC....**Inacceptable!**

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

#4 JO

Ensemble, Dénonçons ces attaques de notre statut!

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer
Vous alerte
Vous aiguille

Arrêté 2020

- JO**: amplitude max 8,5H, 1 récup dirigée par le service sur une période de faible charge.
- Préavis de dépôt de congés**: 30j, avec demande de planification prévisionnelle annuelle.
- Durée max hebdomadaire**: 48H.
- **5 vacations de contrôle ou jours de travail consécutifs max.**



Arrêté 2002

- JO**: amplitude 6H max, 1 récup à prendre en période de moindre trafic..
- Préavis de dépôt de congés**: 9 j.
- Durée max hebdomadaire** 43H
- 4j de travail max sur 6j glissants**

Tous les pans de notre statut sont “réformés”, avec toujours le même résultat, une dégradation de nos conditions de travail, afin de favoriser la performance....Inadmissible!

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

#5 Nuit

Ensemble, Dénonçons ces attaques de notre statut!

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer,
Vous alerter,
Vous aiguiller.

Arrêté 2020

La nuit est une période d'au moins quatre heures de travail effectif comprise entre 22h00 et 07h00.

ex : Faire 20H - 01H59 du matin n'est pas considéré comme faire une nuit.



Arrêté 2002

- **La nuit** commence à 19H30 ou 20H et se finit à 6H30 pour toute l'équipe.
- **Repos 3J** de repos suivent le demi cycle de nuit.

On peut imaginer qu'une demi équipe fera la nuit standard et que l'autre moitié ne fera que jusqu'à 01H59 du matin...quid des 3j de repos qui suivent? à quel moment le service demandera les 4H30 manquantes? Inadmissible!

ARRETE 2020 - PROTOCOLE 2020

#6

Ensemble, Dénonçons ces attaques de notre statut!

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer,
Vous alerter,
Vous aiguiller.

Arrêté 2020

- **Démocratie représentative** ne sert plus qu'à déterminer les pourcentages de représentativité de chaque syndicat au national et en local.
- **Démocratie directe** (consultation), un syndicat, avec l'aval de l'administration peut proposer un projet optionnel au vote direct des contrôleurs.



Arrêté 2002

Démocratie représentative: les personnels votent pour les organisations syndicales et leurs programmes qui respectent les textes en vigueur dans la DSNA. A l'issue des élections professionnelles chaque syndicat sait combien il représente de pourcentage de personnel au niveau national et au niveau local.

La consultation est réglementairement définie dans le nouvel arrêté, elle doit en préalable faire l'objet d'un protocole d'accord local entre l'administration et les OS. Un syndicat représentant plus de 50% des personnels n'aura pas besoin de la consultation pour imposer son projet validé par l'encadrement.